



## Demande déposée par Humatem en vue de l'admission à des relations officielles avec l'OMS

1. **Année de création de l'organisation :** 1999

2. a) **Adresse du Siège de l'organisation**

65, place de la Mairie  
74310 Les Houches  
France

Courriel : [contact@humatem.org](mailto:contact@humatem.org)  
Site Web : <http://www.humatem.org>

b) **Coordonnées, nom et fonction(s) du ou des représentants habilités à s'exprimer et à correspondre au nom de l'organisation**

Mme Aurélie Jeandron  
Président

Mme Barbara Comte  
Responsable de projet

65, place de la Mairie  
74310 Les Houches  
France

3. **Buts (ou objectifs) de l'organisation tels qu'ils figurent dans sa constitution, ses statuts ou un document équivalent.** Humatem a essentiellement pour objet d'améliorer la qualité et l'utilisation des équipements médicaux offerts aux établissements de soins dans les pays en développement. Pour y parvenir, Humatem gère une plateforme d'échanges qui propose des outils et des services pour les dispositifs médicaux ayant fait l'objet d'un don. La plateforme d'échanges se compose d'une banque de matériel médical pour la solidarité internationale, d'un centre de ressources sur l'appui à l'équipement médical et de Biomédon, un réseau biomédical solidaire.

4. **Principaux domaines d'activité de l'organisation.** Professionnels de santé (ingénieurs et techniciens biomédicaux), législation sanitaire, technologie médicale, contrôle de la qualité, administration des soins de santé et services communautaires/de district ; équité et santé représentant le thème transversal de ces activités.

**5. Principaux types d'activité de l'organisation.**<sup>1</sup> Activités consultatives, sensibilisation, conférences, éducation/formation, et financement/dons.

**L'organisation mène ses activités dans les pays suivants :** Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Ghana, Guinée, Inde, Kenya, Madagascar, Mauritanie, Mongolie, Niger, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Sénégal, Somalie, Tchad, Togo, Tunisie.

## **6. Composition**

<b>Type de membre(s)</b>	<b>Nombre total</b>	<b>Droit de vote</b>
Particuliers	61	24
Associations nationales non gouvernementales	42	0
Institutions comme les hôpitaux, les laboratoires de recherche, les établissements scolaires et les églises	25	0
Entreprises commerciales	8	0
Total	136	24

**Membres dans les pays et zones suivants :** Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Somalie, Tchad.

## **7. Nom, composition, fonctions et fréquence des réunions du ou, le cas échéant, des deux principaux organes décisionnels**

Nom	Conseil d'administration
Composition	Le Conseil d'administration est composé d'un maximum de 25 membres qui sont choisis parmi les membres fondateurs et actifs et qui sont élus par l'Assemblée générale de l'organisation pour un mandat de six ans
Fonctions	Le Conseil d'administration gère les affaires d'Humatem. Il décide de l'allocation des crédits disponibles, participe à la planification du budget, accepte les dons et les subventions et assume les décisions en matière de vente, d'achat et de crédit-bail. Il peut nommer et révoquer le directeur. Le Conseil d'administration présente un rapport annuel détaillant la situation opérationnelle et financière d'Humatem à son Assemblée générale.
Fréquence des réunions	Au moins une fois par an sur convocation du président ou à la demande d'un quart au moins de ses membres.

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe pour l'explication des types d'activité.

Nom	Conseil exécutif
Composition	Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin majoritaire, un Conseil exécutif composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire général.
Fonctions	Le président représente Humatem au civil et au pénal, le cas échéant. Il ou elle gère les dépenses en coopération avec le trésorier. Le Secrétaire général est responsable des registres, relevés et de tous les documents relatifs à l'administration de l'association. Il ou elle consigne le procès-verbal de toutes les délibérations tenues à l'Assemblée générale et lors des réunions du Conseil d'administration. Le trésorier est le dépositaire des fonds d'Humatem. Il ou elle collecte les paiements effectués sur les comptes clients et présente à l'Assemblée générale un rapport annuel sur l'exercice.
Fréquence des réunions	Au moins une fois par an sur convocation du président ou de la moitié de ses membres au moins.

## 8. Ressources humaines de l'organisation

Nombre de personnes rémunérées au Siège/secrétariat :	2
Nombre de volontaires au Siège/secrétariat :	5
Nombre de personnes rémunérées dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) :	2
Nombre de bénévoles dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) :	3

## 9. Informations financières sur l'organisation<sup>1</sup>

Recettes et dépenses annuelles de l'ordre de : US \$100 000 à US \$500 000

## 10. Indiquer les organisations et organes du système des Nations Unies et autres organisations non gouvernementales avec lesquels il existe des relations officielles

Sans objet.

## 11. Collaboration avec l'OMS

### a) Activités entreprises avec l'OMS dans le cadre des relations de travail

Humatem collabore avec l'Unité Politique, accès et usage du Département Médicaments essentiels et produits de santé, et complète ses travaux. Elle a contribué à la mise en œuvre par le

---

<sup>1</sup> Afin de faciliter les comparaisons, toutes les organisations non gouvernementales sont priées d'exprimer leurs recettes et dépenses annuelles en équivalent dollars des États-Unis d'Amérique, et de fournir des estimations de ces chiffres annuels dans les cas où leurs comptes couvrent des périodes différentes.

Secrétariat d'actions découlant de la résolution WHA67.23 sur l'évaluation des technologies et des interventions sanitaires à l'appui de la couverture sanitaire universelle, et a publié puis diffusé des documents en français sur l'entretien et l'utilisation des dispositifs médicaux.

Humatem contribue à orienter, à l'échelle mondiale, les dons d'équipements médicaux, promeut l'action de l'OMS dans plusieurs de ses publications et soutient la distribution des lignes directrices de l'OMS, en particulier celles qui régissent les dons d'équipements médicaux destinés aux soins de santé et l'Initiative mondiale en faveur des technologies de la santé. Parmi ces contributions figurent :

- un soutien méthodologique au cycle de projets d'appui aux équipements médicaux, élaborés en collaboration avec le Groupe URD, comme le cadre de référence de la qualité intitulé « PRECIS », une méthode d'évaluation préliminaire et une méthode d'évaluation (2011), ainsi qu'une méthode de planification (2012) ;
- un film documentaire intitulé « Équipés pour soigner – une enquête sur le don de matériel médical », qui comprend une contribution de l'OMS, avec une mention spéciale du Premier Forum mondial de l'OMS sur les dispositifs médicaux, ainsi qu'une discussion visant à passer au crible les opinions sur le film ;
- un module de formation sur les dons d'équipements médicaux dans des projets de coopération internationale.<sup>1</sup>

L'OMS et Humatem ont en outre collaboré aux matériels didactiques suivants :

- La version française du module synoptique relatif au *Programme de maintenance des équipements médicaux – Série technique de l'OMS sur les dispositifs médicaux*,<sup>2</sup> recommande l'outil d'Humatem intitulé *Du maintenancier à l'intervenant biomédical – Pour une exploitation optimisée du parc d'équipements médicaux* comme étant une fructueuse source d'information sur les dispositifs médicaux.
- La version française du module intitulé *Dons de dispositifs médicaux : considérations relatives à leur demande et à leur attribution – Série technique de l'OMS sur les dispositifs médicaux*<sup>3</sup> mentionne le guide méthodologique d'Humatem intitulé *Équiper une structure de santé : 5 étapes pour réussir*, comme étant un document très instructif.

---

<sup>1</sup> Accessible à l'adresse : [http://www.who.int/medical\\_devices/management\\_use/manage\\_donations/en/](http://www.who.int/medical_devices/management_use/manage_donations/en/) (consulté le 10 novembre 2014).

<sup>2</sup> Accessible à l'adresse : [http://www.who.int/medical\\_devices/med\\_dev\\_publications/en/](http://www.who.int/medical_devices/med_dev_publications/en/) (consulté le 30 octobre 2014).

<sup>3</sup> Accessible à l'adresse : [www.who.int/medical\\_devices/management\\_use/manage\\_donations/en/](http://www.who.int/medical_devices/management_use/manage_donations/en/) (consulté le 30 octobre 2014).

Plusieurs ouvrages de référence publiés par Humatem ont été utilisés par l'OMS et cités en référence pour la gestion et l'utilisation des dispositifs médicaux, à savoir notamment :

- *Du maintenancier à l'intervenant biomédical – Pour une exploitation optimisée du parc d'équipements médicaux.*<sup>1</sup>
- *Équiper une structure de santé : 5 étapes pour réussir.*<sup>2</sup>
- Le PRÉCIS, référentiel qualité pour les projets d'appui à l'équipement médical des structures de santé des pays en développement.<sup>3</sup>
- Méthode de diagnostic pour les projets d'appui à l'équipement médical des structures de santé des pays en développement.<sup>4</sup>
- Méthode d'évaluation pour les projets d'appui à l'équipement médical des structures de santé des pays en développement.<sup>5</sup>

Humatem et l'OMS ont entamé une collaboration tendant à créer des liens et une cohérence entre le colloque organisé par Humatem et intitulé « Équip'aid : Partager pour améliorer l'offre de soins » (Chamonix (France), 19 et 20 novembre 2013) et le Deuxième Forum mondial de l'OMS sur les dispositifs médicaux (Genève, 22-24 novembre 2013). Cette collaboration s'est traduite par :

- des communications communes ;
- le partage de ressources documentaires permettant à certains intervenants et participants originaires des pays en développement de prendre part à ces deux événements ;
- des demandes d'articles formulées par l'OMS, à établir par les centres de liaison d'Équip'aid dans ses bureaux de pays implantés dans le monde en développement ;
- la participation active de l'OMS à Équip'aid (une intervention à la table ronde organisée en séance plénière et deux interventions pendant les séances de partage (ateliers)) ;

---

<sup>1</sup> Humatem et al. Du maintenancier à l'intervenant biomédical – Pour une exploitation optimisée du parc d'équipements médicaux. Les Houches : Humatem, 2010 (accessible à l'adresse : [http://www.humatem.org/fichiers/a\\_telecharger/outils\\_methodologiques/outil\\_sensibilisation\\_du\\_maintenancier\\_a\\_l\\_intervenant\\_biomedical\\_web.pdf](http://www.humatem.org/fichiers/a_telecharger/outils_methodologiques/outil_sensibilisation_du_maintenancier_a_l_intervenant_biomedical_web.pdf) (consulté le 7 novembre 2014).

<sup>2</sup> Humatem et al. Équiper une structure de santé : 5 étapes pour réussir. Les Houches : Humatem, 2005 (accessible à l'adresse : [http://www.humatem.org/fichiers/a\\_telecharger/outils\\_methodologiques/Guide-5-etapes-2012-internet.pdf](http://www.humatem.org/fichiers/a_telecharger/outils_methodologiques/Guide-5-etapes-2012-internet.pdf) (consulté le 30 octobre 2014).

<sup>3</sup> Humatem, Groupe URD. Le PRÉCIS, référentiel qualité pour les projets d'appui à l'équipement médical des structures de santé des pays en développement (accessible à l'adresse : [http://urd.org/IMG/pdf/Referentiel\\_PRECIS.pdf](http://urd.org/IMG/pdf/Referentiel_PRECIS.pdf) (consulté le 30 octobre 2014).

<sup>4</sup> Humatem, Groupe URD. Méthode de diagnostic pour les projets d'appui à l'équipement médical des structures de santé des pays en développement (accessible à l'adresse : [http://urd.org/IMG/pdf/Methode\\_DIAGNOSTIC.pdf](http://urd.org/IMG/pdf/Methode_DIAGNOSTIC.pdf) (consulté le 30 octobre 2014).

<sup>5</sup> Humatem, Groupe URD. Méthode d'évaluation pour les projets d'appui à l'équipement médical des structures de santé des pays en développement (accessible à l'adresse : [http://urd.org/IMG/pdf/Methode\\_EVALUATION.pdf](http://urd.org/IMG/pdf/Methode_EVALUATION.pdf) (consulté le 30 octobre 2014).

- une participation active d'Humatem au Deuxième Forum mondial de l'OMS sur les dispositifs médicaux, au cours duquel l'organisation a proposé un stand de démonstration, organisé un atelier sur les dons d'équipements médicaux avant la tenue de la conférence, et s'est exprimée en séance plénière pour rappeler les principales conclusions du colloque d'Équip'aid, dans le cadre de l'allocution de clôture du Forum mondial.

**b) Activités de collaboration prévues avec l'OMS pour les trois ans à venir**

Les activités proposées compléteront les travaux de l'OMS et d'Humatem, en particulier dans le domaine des technologies sanitaires destinées aux pays en développement. Elles s'inscriront dans le cadre de l'Initiative mondiale en faveur des technologies de la santé, découlant de la résolution WHA60.29 sur les technologies sanitaires, et dans le cadre de la résolution WHA67.23 sur l'évaluation des technologies et des interventions sanitaires à l'appui de la couverture sanitaire universelle. Humatem poursuivra ses efforts pour soutenir les travaux de l'OMS, en particulier dans les pays francophones.

Désireux de sensibiliser davantage l'ensemble des pays francophones, Humatem diffusera les informations, orientations, matériels et outils de vulgarisation de l'OMS. Humatem participera avec l'OMS ou représentera le secteur de la santé, lors de certains événements francophones qui ont trait aux technologies médicales dans les pays en développement.

En 2016, Humatem organisera le deuxième colloque d'Équip'aid, qui sera corrélé au troisième Forum mondial de l'OMS sur les dispositifs médicaux, dans le dessein de poursuivre les échanges entre acteurs intervenant dans les projets d'appui aux équipements médicaux afin d'améliorer les pratiques. La collaboration comprendra :

- une recherche commune pour les deux réunions ;
- la participation de l'OMS au comité programmatique du colloque Équip'aid, aux côtés d'Humatem ;
- la représentation et la participation de l'OMS au colloque d'Équip'aid (y compris les discours et la communication de son étude la plus récente) ;
- des communications communes concernant les événements.

Il est prévu d'organiser une table ronde conjointe OMS-Humatem avec les donateurs et les organisations internationales de premier plan sur les meilleures pratiques en matière de renforcement des infrastructures sanitaires et de gestion des technologies sanitaires, en tenant compte notamment des critères que les donateurs et les organisations appliquent pour qualifier des projets au titre de l'appui ou de la mise en œuvre. La discussion devrait se tenir à l'occasion du troisième Forum mondial de l'OMS sur les dispositifs médicaux, du colloque d'Équip'aid pour 2016 ou de la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

L'OMS et Humatem stimuleront conjointement l'émergence de technologies médicales adaptées en vue de remplacer les dons d'équipements médicaux, et à titre de bonne pratique de gestion des technologies sanitaires dans les pays en développement.

Humatem appuiera l'actualisation et la diffusion des données publiées par l'OMS sur les dons de fournitures médicales. Elle complètera, diffusera et sollicitera les réponses données par des entités francophones à l'enquête de l'OMS sur les dons d'équipements médicaux. Elle valorisera les informations et la page Web de l'OMS sur les dons de matériel médical, puis diffusera le module intitulé *Dons de dispositifs médicaux : considérations relatives à leur demande et à leur attribution – Série technique de l'OMS consacrée aux dispositifs médicaux*, en particulier la version française destinée aux pays francophones.

Humatem lancera une campagne d'information et de sensibilisation sur la réglementation régissant les dons d'équipements médicaux et fera, en particulier, connaître la réglementation en vigueur, tout en encourageant la formulation et la mise en œuvre d'une réglementation dans les pays qui en sont dépourvus. À cet effet, Humatem élaborera des matériels de vulgarisation sur les aspects réglementaires des dons d'équipements médicaux (l'un adossé à la directive 2012/19 de l'Union européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, l'autre adossé à la nécessité de réglementer les équipements médicaux donnés aux pays en développement) et, avec le concours de l'OMS, les diffusera auprès de la société civile, des principales institutions, des États ou des autorités décentralisées.

Humatem organisera des sessions annuelles de formation à l'intention des personnels de santé originaires de pays en développement qui poursuivent leur formation en France, lesquelles porteront sur les meilleures pratiques dans le domaine du renforcement des infrastructures de santé et de la gestion des équipements médicaux. La collaboration avec l'OMS consistera à élaborer en commun des sessions de formation, à valider les objectifs et la teneur du programme des sessions, à faire envoyer par l'OMS les invitations destinées aux personnels de santé originaires des pays en développement qui sont formés en France, et à établir puis à distribuer le rapport de ces sessions.

ANNEXE

**EXPLICATION DES TYPES D'ACTIVITÉ**

**Consultation** – L'organisation conseille régulièrement les gouvernements, des organisations non gouvernementales et des institutions, des organismes intergouvernementaux ou les médias pour des questions de sa compétence.

**Sensibilisation** – L'organisation organise régulièrement des campagnes où son principal objectif est d'influencer les décideurs ou les responsables, ou encore les comportements sociaux ou individuels.

**Conférences** – L'organisation tient régulièrement des congrès scientifiques, ou d'autres réunions, à l'exclusion des réunions des organes directeurs.

**Collecte de données/surveillance** – L'organisation tient, par exemple, un registre de maladies déterminées, recueille des données actualisées sur le nombre de personnes occupant une profession particulière, etc.

**Éducation/formation** – L'organisation, ou ses membres, dispense régulièrement des cours de formation à des particuliers ou à des organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux), est habilitée à faire passer des examens ou à délivrer des diplômes, ou élabore des programmes d'études.

**Financement/dons** – L'organisation finance les activités d'autres organisations et/ou effectue des dons en nature, comme du matériel hospitalier et des produits pharmaceutiques.

**Revue/publications/médias** – L'organisation publie régulièrement une ou plusieurs revues scientifiques et spécialisées pour lesquelles il existe un comité de lecture, et/ou publie et révisé régulièrement des ouvrages et autres supports, CD ou vidéos par exemple, et tient un catalogue de publications/ressources.

**Recherche** – L'organisation entreprend, fait exécuter ou finance des recherches en tant qu'activité régulière.

**Prestation de services** – L'organisation dispense, fait dispenser ou est chargée à long terme de dispenser des services à des non-membres, par exemple conseils, protection de l'enfant, soins hospitaliers, services de prévention du suicide et distribution d'aide alimentaire.

**Parrainage** – L'organisation possède un programme de parrainage, par exemple pour les enfants, les personnes âgées ou les jeunes chercheurs.

**Fixation de normes** – L'organisation publie des normes, qu'il s'agisse de conduite professionnelle ou de la réglementation de biens et services.

= = =